



Assemblée

Distr. générale
10 juillet 2001
Français
Original: anglais

Septième session

Kingston, Jamaïque
2-13 juillet 2001

Décision de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins concernant le Statut du personnel de l'Autorité

L'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins,

Tenant compte de la recommandation du Conseil¹,

*Approuve le Statut du personnel de l'Autorité internationale des fonds marins,
tel qu'il figure à l'annexe au document ISBA/6/C/10².*

*10 juillet 2001
79e séance*

¹ ISBA/6/C/10.

² Décision du Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins concernant le Statut du personnel de l'Autorité.